



Projet OGAM

Fiche de présentation

Table des matières

1 Éléments de contexte.....	2
2 Description de l'opération.....	3
3 Les fonctionnalités minimales attendues.....	6
4 Gouvernance du projet	6
5 Les grandes étapes du projet.....	9

1 Éléments de contexte

Dans le cadre du système d'information sur la nature et les paysages (SINP), la réalisation d'un outil standard permettant d'effectuer la saisie, la gestion simple et la diffusion des données naturalistes dans le respect de la directive INSPIRE est un enjeu important.

En adoptant les standards de métadonnées et de données validés par les acteurs de la biodiversité, cet outil constituera une étape importante vers l'inter-opérabilité des systèmes d'information qui composent le SINP.

Dans le cadre des travaux du système d'information sur la nature et les paysages, une architecture informatique globale a été mise au point, présentée à la coordination scientifique et technique (CST) du SINP le 29 octobre 2013 et validée en comité de pilotage du 28 mars 2014.

L'architecture informatique du SINP prévoit de mettre en place des plates-formes régionales pour recueillir et traiter les données issues des producteurs mais aussi offrir un service de saisie aux producteurs en région. Elle prévoit également que le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN) soit responsable de la plate-forme nationale du SINP au travers de l'inventaire national du patrimoine naturel (INPN). Dans cette architecture, la plate-forme nationale inclut un service d'annuaire des adhérents du SINP.

Début 2014, la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) a pris la décision de fusionner l'outil de saisie des données naturalistes et les fonctions de plates-formes régionales dans un seul et même outil basé sur le logiciel OGAM développé en 2012 par l'Institut géographique national et forestier (IGN).

Le logiciel OGAM a l'avantage d'être un outil générique paramétrable qui peut supporter les divers formats de données propres aux différentes thématiques (paysages, biodiversité, géologie, etc..) et aux différents protocoles d'inventaires naturalistes (flore, fonge, faune, paysages, etc.) abordés dans le SINP.

Mis à disposition gratuitement des adhérents du SINP, il fournira un apport logistique non négligeable pour les DREAL, les établissements publics comme pour les associations qui pourront également bénéficier de l'assistance fonctionnelle et des formations gratuites de la part de l'Atelier Technique des Espaces Naturels (ATEN).

Au regard des nombreux outils existants dont la maintenance n'est pas toujours assurée de façon optimale, ce projet vise à mettre en place une solution pérenne pour les fonctions de collecte et de diffusion de données naturalistes. Il constitue de plus une économie de moyens futurs pour le MEDDE et les financeurs publics en mutualisant les besoins de développement sur un seul outil flexible et adaptable en tant que de besoin. Conçu de façon ouverte (logiciel libre) et modulaire, il permettra à terme des fonctionnalités enrichies pour s'adapter à tous les cas de collecte et d'exploitation des données du SINP.

2 Description de l'opération

Le ministère, l'Institut géographique et forestier national (IGN) et le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN) ont décidé de réaliser un partenariat pour :

- développer un outil basé sur OGAM assurant les fonctions d'outil de saisie de données naturalistes et de plate-formes régionales conforme à l'architecture globale du SINP, mettant en œuvre les différents standards de données et de métadonnées et règles de traitement (qualification, identification unique, degré de sensibilité des données) adoptés dans le système d'information sur la nature et les paysages.
- créer un annuaire des acteurs du SINP nécessaire au fonctionnement des plates-formes régionales et nationale, conformément aux principes d'architecture adoptés,
- créer une interface entre le site des plates-formes régionales et le site de l'INPN, plate-forme nationale du SINP au MNHN,
- exploiter un site informatique mettant en œuvre l'outil commun et proposant aux régions et adhérents du SINP un service gratuit d'hébergement, saisie, traitement et diffusion de données naturalistes avec la garantie que les données restent sous le droit français et le sol français.

Ce partenariat prend la forme d'une convention en co-maîtrise d'ouvrage du projet avec la mise en place d'un comité de pilotage IGN-MNHN-MEDDE, d'un apport de divers outils, savoir-faire, et expériences autour de ce projet, d'un co-financement de l'opération par les 3 partenaires. Il se fonde sur un engagement des différentes parties à développer dans l'esprit collaboratif qui anime le projet SINP, un nouvel outil efficace et opérationnel au bénéfice des adhérents du protocole du système d'information sur la nature et les paysages.

Il n'est pas prévu d'exploitation commerciale de l'outil développé.

Cette solution présente les avantages suivants :

Un engagement fort des parties prenantes

- il engage les différentes parties dans un but commun,
- l'engagement porte sur différentes facettes :
 - le financement du projet avec des participations de chaque partenaire,
 - l'apport des techniques, expériences, savoir-faire de chaque partenaire. Ces savoir-faire sont autant « métiers » sur le domaine naturaliste (l'IGN-IFN suit les inventaires forestiers) que sur les composants informatiques,
 - la responsabilité d'une exploitation efficace puisqu'il s'agit des mêmes partenaires qui exploiteront les outils développés,
 - l'engagement d'essaimage du produit OGAM :
 - l'IGN prévoit de transférer son savoir-faire technique et fonctionnel autour de l'outil OGAM vers d'autres partenaires du SINP (3 installations d'OGAM en dehors du site de l'IGN sont prévues dans la convention).
 - Le MNHN prévoit d'animer une communauté de développeurs informatiques parmi les adhérents du SINP autour de cet outil OGAM Open-source. Cette tâche sera confiée au développeur recruté par le MNHN,

Une réponse intégrée pour un projet techniquement complexe

- le partenariat offre une réponse intégrée aux différentes attentes des acteurs de la biodiversité,
- il permet de prendre en compte la complexité de l'interface entre les plate-formes régionales et la plate-forme nationale du SINP constituée par l'Inventaire national du patrimoine naturel. Cette interface repose sur l'annuaire national des acteurs, des référentiels cartographiques détenus par l'IGN, des référentiels « métiers » (taxonomie) gérés par le MNHN, des standards et des procédures d'échange de données entre plate-formes régionales et nationale. Cet échange s'effectue dans les deux sens : de la plate-forme régionale vers la plate-forme nationale et inversement. La coopération IGN/MNHN permet de gérer de façon efficace cette complexité informatique.
- il permet d'intégrer les référentiels cartographiques de l'IGN de façon optimale, les adhérents SINP bénéficiant en vertu du protocole SINP de la mise à disposition du SCAN25, SCAN100, BD-ortho et limites administratives sous licence IGN. Les mises à jour de ces différents référentiels en seront facilitées, de même que l'affichage des fonds de carte sera plus rapide,
- il prend en charge la chaîne de traitement de données depuis le terrain (application sur tablette ou PC prévue dans le projet) jusqu'au niveau national avec l'interface informatique à développer avec le MNHN,
- il optimise les questions d'hébergement de données et de maintenance du logiciel, l'IGN étant à la fois responsable du développement et de l'exploitation du produit,
- il simplifie la relation « producteur-plate-forme régionale » prévue dans l'architecture du SINP en intégrant dans un même outil les fonctions d'outil de saisie et de plate-formes régionales : les flux de données, vérifications, formats d'échanges sont directement inclus dans l'application.

Une mutualisation des coûts

- il minimise les coûts en mobilisant ensemble les savoir-faire naturaliste et informatique des partenaires, en reprenant un outil existant qui a fait ses preuves dans le cadre du projet européen sur l'inventaire forestier et qui est également utilisé par l'ONEMA ou dans le cadre du projet CARHAB, enfin en faisant appel à un outil paramétrable qui permet d'assurer sans développement informatique près du tiers des fonctions attendues des plate-formes régionales dans l'architecture du SINP,
- il mutualise les coûts de 2 projets : l'outil de saisie de données naturalistes, les plate-formes régionales et thématiques du SINP.

La sécurisation du projet

- il permet de mettre en place sur la base d'un outil existant, une méthode souple (méthode AGILE) pour développer par cycles courts, les fonctions informatiques à partir des besoins des utilisateurs. La méthode AGILE présente en outre l'avantage de garantir le plafond financier dédié aux développements par la mise en œuvre d'une compatibilité analytique des temps durant la totalité du projet,
- l'IGN garantit que les données saisies par les adhérents du SINP seront hébergées sous sa responsabilité et que le droit français s'appliquera en la matière.
- une convention d'une durée de trois ans définit les fonctions informatiques à développer, les rôles de chaque partie prenante et les modalités financières du projet.

Un service complet pour les adhérents du SINP

- à lui seul, le projet OGAM couvre deux des trois niveaux organisationnels prévus par l'architecture informatique du SINP : le niveau »producteur « et le niveau régional,
- il offre une solution intégrée qui va simplifier les échanges de données entre les 3 niveaux « producteur », régional et national,
- il permet aux associations dépourvues de compétence informatique de faire directement de la saisie sur terrain, de bénéficier de toute l'infrastructure technique de l'IGN avec un hébergement sécurisé des données, une maintenance de l'application, des sauvegardes, des évolutions, etc,
- il permet aux partenaires institutionnels du SINP de remplir leurs obligations réglementaires de diffusion de données environnementales publiques au titre de la convention Aarhus et de la directive INSPIRE sur les champs couverts par le SINP notamment les thématiques «espaces protégés», «répartition d'espèces» et «habitats»,

Dans cet outil, les données-source resteront sous la responsabilité des producteurs. Une licence d'utilisation garantira que le MEDDE, le MNHN et l'IGN n'y auront pas accès sans accord des producteurs. Chaque compte de producteur de données-source sera indépendant des autres comptes. Les règles de mises en commun des données-source entre acteurs régionaux relèvent des chartes régionales. Les producteurs décideront de la fraction de données-source transformées en DEE. Les DEE seront sous la responsabilité des régions ou des plate-formes thématiques.

3 Les fonctionnalités minimales attendues

Fonctions d'outil de saisie

- saisie d'une données-source d'observation de taxon (avec ou sans protocole d'observation) en mode Web,
- saisie «sur le terrain sur PC ou tablette en mode nomade,
- validation de la saisie de la donnée-source,
- consultation des données-sources, saisies, validées, par date, lieu, taxons, etc..
- import/export de données-source filtrées,
- gestion de référentiels (création, mise à jour, import-export).

Fonctions de plates-formes

- import de données-source ou de données élémentaires d'échange (DEE) créées par les producteurs,
- saisie de données-source (cf ci-dessus),
- création de DEE à partir de données-source,
- consolidation (regroupement) de DEE importées ou créées,
- identification de DEE (numéro national unique),
- qualification ou validation de niveau régional ou thématique,
- sensibilisation des DEE selon les règles de sensibilité adoptées en région,
- export de DEE ou création de flux vers l'INPN, la plate-forme nationale du SINP

4 Gouvernance du projet

Comité de pilotage

Un comité de pilotage est constitué, composé des membres suivants :

Pour le MEDDE :

- le chef de bureau PEM4 du MEDDE ou son représentant,
- le chef du projet SINP au MEDDE.

Pour le MNHN :

- le directeur adjoint du MNHN/SPN en charge de l'INPN ou son représentant,
- le coordinateur technique.

Pour l'IGN :

- le chef du service SAI/IGN ou son représentant,
- le chef du service d'appui aux politiques publiques ou son représentant.

Le comité de pilotage est chargé de veiller au bon avancement du projet, de valider les grandes orientations du projet et de valider la conformité des livrables.

Le secrétariat du comité de pilotage est assuré par le MEDDE. Il se réunit chaque semestre, ou à la demande expresse de l'un des partenaires.

Le comité de pilotage peut inviter des partenaires du SINP en fonction de l'ordre du jour.

La validation finale des développements réalisés se fait d'un commun accord entre les membres du comité de pilotage.

Le comité de pilotage est chargé de définir les actions de communication qu'il juge nécessaire.

Comité technique

Le pilotage technique du projet est assuré conjointement par l'IGN, le MNHN et le MEDDE. Il repose sur un comité technique et un coordonnateur technique.

Le comité technique est composé des membres suivants :

- le chef de projet SINP au MEDDE,
- le chef de projet informatique du MNHN,
- le coordonnateur technique du MNHN,
- le chef de projet informatique à l'IGN.

Il peut s'adjoindre toute personne en qualité de conseil ou d'expert.

Le comité technique examine les fonctionnalités proposées par le comité des utilisateurs, hiérarchise les développements, arrête les spécifications techniques proposées par le coordonnateur, suit les temps de développement et le planning général du projet, propose les mesures correctives si nécessaire, réceptionne les versions successives, rend compte au comité de pilotage de la présente convention. Le comité technique appuie ses décisions notamment au regard du suivi des temps prévus et réalisés dans le cadre du projet.

Le comité technique se réunit au moins une fois par mois en phase de développement (phases n° 1 à 5). Il est animé par le coordinateur technique qui en assure le secrétariat.

Le coordonnateur technique (ou « product owner » dans la méthode AGILE), est la personne qui assure l'interface entre les besoins exprimés par les utilisateurs ou futurs utilisateurs et les équipes de développements informatiques. Il synthétise les besoins « métiers », les traduit au sens informatique sous forme de procédures et de structure de données, rédige les spécifications fonctionnelles de chaque fonction à développer et s'assure de la bonne adéquation des développements aux fonctions envisagées.

Le coordonnateur technique assurera notamment :

- la définition des fonctionnalités en s'appuyant sur un comité d'utilisateurs décrit ci-après,
- le lancement des développements de chaque fonctionnalité sous forme d'une commande formalisée selon la méthode AGILE.
- le suivi de l'avancement des développements informatiques,
- la vérification d'aptitude du code informatique livré (VA).

Comité des utilisateurs

Un comité des utilisateurs des applications OGAM-WEB et OGAM NOMADE est constitué. Il comprend les organismes suivants (s'ils le souhaitent) :

- des représentants (agents de DREAL ou du Conseil régional) des dix régions « pilotes » : Auvergne, Bourgogne, Centre, Champagne-Ardenne, Île-de-France, Languedoc-Roussillon, Limousin, Lorraine, Midi-Pyrénées, La Réunion,
- des représentants des partenaires ayant rédigé le cahier des charges des fonctionnalités de l'outil naturaliste visé à l'annexe 2,
- l'ATEN en tant que structure d'accompagnement des utilisateurs,
- le coordonnateur technique,

- un représentant du MEDDE,
- en fonctions des sujets abordés, un représentant du MNHN et de l'IGN.

Des représentants d'organismes nationaux qui souhaitent tester l'outil dans leur structure pourront rejoindre ce groupe après validation par le comité de pilotage.

Ce comité des utilisateurs a pour mission de faire remonter l'expression des besoins de futurs utilisateurs sur les fonctionnalités, l'ergonomie, la documentation de l'application. Il permet également d'organiser un retour d'information sur l'utilisation des outils, les anomalies constatées et leur correction ainsi que les améliorations souhaitées. Il est animé par le coordonnateur technique qui en assure le secrétariat.

Les membres de ce comité des utilisateurs s'appuient sur leur réseau local en tant que de besoin.

5 Les grandes étapes du projet

Sept- déc 2014

- recueil de candidatures auprès des régions pour tester l'outil OGAM,
- constitution du comité des utilisateurs d'OGAM,
- mise en place d'un site de démonstration.

Entre janvier et novembre 2015

- mise en place d'un comité d'utilisateurs réunissant les membres du groupement de commande et 10 régions-pilote. Ce comité fera remonter les besoins en s'appuyant sur les acteurs locaux,
- création d'un comité technique du projet IGN-MNHN-MEDDE,
- hiérarchisation des développements informatiques en s'appuyant sur le comité des utilisateurs,
- mise en place d'un site de test pour les régions pilotes
- initialisation d'OGAM par paramétrage (métadonnées, DEE, données-source d'observations de taxons),
- formation des correspondants des sites pilotes (saisie et administration d'OGAM),
- lancement des sites de test en saisie de données et comme plates-formes régionales ou thématiques,
- démarrage des développements de l'outil de saisie.
- test avec 10 régions des fonctions développées d'outil de saisie et de plates-formes régionales,
- réalisation d'un annuaire des acteurs du SINP,
- interface avec le site national de l'INPN.

En décembre 2015

- ouverture à toutes les régions du site OGAM avec les fonctions de base, l'annuaire, l'interface à l'INPN,
- les enrichissements fonctionnels se poursuivront jusqu'en 2017.